

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

Jeudi 24 avril 2025 à 19h00

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Sylvie LE ROUX

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- **BATIMENTS**
 - Extension groupe scolaire
 - Local communal : attribution du marché
- **VOIRIE**
 - Sécurisation de la RD n°207 entre les Choseaux et l'entrée du cimetière
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**
 - Pacte financier et fiscal – Maintien de la réduction de l'attribution de compensation des communes
 - Révision libre de l'attribution de compensation versée par la CCFU à la commune
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Recrutement d'un adjoint administratif en remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles
 - Projet de recrutement d'emploi d'été pour les services techniques
- **QUESTIONS DIVERSES**

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Le 24 avril 2025 les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvie LE ROUX, Maire.

Membres du conseil en exercice : 13

Membres présents : 12

SECRETAIRE : Claudine HOAREAU

Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente du 1^{er} avril 2025 et leur demande d'approuver ce compte-rendu.

Le compte-rendu du conseil du 1^{er} avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

BATIMENTS

Extension groupe scolaire : Stéphane Dupont-Bois, adjoint délégué aux bâtiments, informe que les travaux suivent leur cours.

Une visite du chantier a été proposée au Président du Conseil Départemental, M. SADDIER Martial ainsi qu'aux 2 conseillers départementaux de notre territoire, Mme GONZO-MASSOL Valérie et M. DAVIET François, le mardi 27 mai à 18h.

DELIBERATION 2025-12

Aménagement micro-crèche : attribution du marché

En sa qualité de conducteur d'opération pour le compte de la Commune de Mésigny, l'ATELIER KERYGMA a lancé le 04 mars 2025 un Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux d'aménagement de la micro-crèche. Ce dernier a paru sur le site internet MP74 ainsi qu'au Dauphiné Libéré. La date limite de réception des offres était fixée au 20 mars 2025 à 19h00.

Après ouverture des plis en date du 31 mars 2025 et analyse des offres par l'équipe d'ingénierie selon les critères pondérés énoncés au règlement de la consultation (60 % Prix des prestations / 40 % Valeur technique des offres), la commission d'appel d'offres propose d'attribuer les différents lots du marché de travaux comme suit :

Lot	Nom du lot	Attributaire proposé	CP	Montant (HT)
1	Menuiseries extérieures alu	ADC RENO	74940	46 747,10 €
3	Chapes - Faïences	SARL ENTREPRISE GAZZOTTI	73420	14 731,43 €
4	Sols souples	ISER'SOL SARL	73240	9 112,47 €
6	Peinture	SARL ERIC LECOMTE	74370	6 543,09 €
				77 134, 09 €

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Concernant les lots n°2, 5, 7, 8 et 9, des précisions ont été demandées aux entreprises candidates. Ces lots seront attribués lors du prochain conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention),

- **approuve la passation des marchés de travaux au profit des entreprises concernées pour un montant de 77 134,09 € HT,**
- **autorise Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises concernées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

VOIRIE

Sécurisation de la RD n°207 entre les Choseaux et l'entrée du cimetière :
Roland Neyroud, adjoint délégué à la voirie, rappelle la volonté d'entreprendre ces travaux. Une estimation des travaux a été effectuée d'un montant d'environ 27 000.00 € HT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

DELIBERATION 2025-13

Pacte financier et fiscal – Maintien de la réduction de l'attribution de compensation des communes

Madame le Maire rapporteur,

- **Vu** l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- **Vu** l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le projet de territoire Fier et Usses,
- **Vu** la délibération n°2023-06 en date du 19 janvier 2023 de la Communauté de Communes Fier et Usses relative à l'adoption du pacte financier et fiscal,
- **Vu** la délibération n° 2023-03 du 24 janvier 2023 de la commune relative à l'adoption du pacte financier et fiscal,
- **Vu** la délibération n°2025-36 en date du 10 avril 2025 de la Communauté de Communes Fier et Usses relative au maintien de la réduction de l'attribution de compensation des communes,

La CCFU et les communes membres ont adopté le pacte financier et fiscal en janvier 2023 afin d'organiser une solidarité financière à l'échelle du territoire et permettre le développement des projets et services à la population inscrits dans le projet de territoire.

Ce document définit les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre l'EPCI et ses communes membres. Au-delà, il permet de retracer l'ensemble de ces relations dans un document unique et d'assurer un développement harmonieux et équilibré du territoire conforme à leur vision partagée autour du projet de territoire.

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

Afin de dégager des marges de manœuvres nécessaires (environ 470 000 €) au niveau communautaire, il prévoit la réduction de l'attribution de compensation des communes à compter du 1er janvier 2023 avec les conditions suivantes :

> Réduction progressive pour la commune de Choisy qui connaissait quelques tensions budgétaires au moment de l'accord.

> Limitation de la correction des attributions à la durée du mandat (demande des communes de La Balme de Sillingy et Sillingy).

L'effort est donc réparti entre les communes au prorata de leur population INSEE de la manière suivante :

	AC 2022	AC 2023	AC 2024	AC 2025	AC 2026	AC à compter de 2027
La Balme de Sillingy	452 671	299 489	299 489	299 489	299 489	452 671
Choisy	42 979	32 979	22 979	12 979	2 979	42 979
Lovagny	110 704	71 936	71 936	71 936	71 936	110 704
Mésigny	19 984	-3 430	-3 430	-3 430	-3 430	19 984
Nonglard	30 888	10 042	10 042	10 042	10 042	30 888
Sallenôves	35 454	12 837	12 837	12 837	12 837	35 454
Sillingy	824 673	662 957	662 957	662 957	662 957	824 673
Total	1 517 353	1 086 810	1 076 810	1 066 810	1 056 810	1 517 353

Le pacte précise qu'en revenant au niveau initial (année 2022) de l'attribution de compensation à compter de 2027, le budget principal communautaire ne disposerait plus d'épargne suffisante et deviendrait compliqué à équilibrer budgétairement avec des ratios en alerte, que ce soit le taux d'épargne brute ou le ratio de capacité de désendettement. Il est également souligné qu'outre les difficultés financières, il apparaît délicat de léguer aux futurs représentants du territoire le règlement de cette question.

Ainsi le pacte prévoit que les élus actuels se positionnent avant la fin du mandat, en tenant compte de la réalisation du projet de territoire, pour définir des modalités de financement durables avec deux options :

- > Reconduire le principe de réduction des attributions de compensation.
- > Ou majorer le niveau de pression fiscale de la communauté.

Les projets d'investissement du projet de territoire ont été engagés et seront tous réalisés d'ici la fin de l'année (déchetterie intercommunale, pôle intercommunal des services à la personnes, aménagements cyclables, travaux de rénovation du gymnase La Mandallaz, travaux ZAE).

Le développement des nouveaux services à la population et aux entreprises définis dans le projet de territoire a également bien avancé dans les différents domaines :

- Petite enfance : ouverture d'une nouvelle crèche de 20 places sur la commune de Sillingy, ouverture en septembre 2025 d'une nouvelle crèche de 30 places sur la commune de La Balme de Sillingy

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

- Economie : mise en place d'un service d'animation économique, renforcement de l'accompagnement des entreprises en lien avec les partenaires
- Aide à la personne : développement de l'offre de services et d'animations à la France Services
- Habitat : élaboration du 2^{ème} PLH, soutien à la construction de logements sociaux

Les élus et services travaillent actuellement sur la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié et le développement de nouvelles formes de mobilité, enjeu phare de ce mandat. Le projet de déploiement d'une nouvelle ligne de transport en commun connectant le territoire de la CCFU au Grand Annecy, qui répond à une demande majeure de la population, se finalise et pourrait être mise en place à l'automne 2025. Le développement des stations vélos en libre-service est également engagé avec l'électrification des sites sur 2025 et l'implantation d'une nouvelle station en 2026. Enfin, le développement d'une offre de transport interne permettant de rabattre les communes et hameaux éloignés aux centralités sera prochainement à l'étude.

Ces nouveaux projets de mobilité représentent un coût net d'environ 500 000 € pour la CCFU qui avait été inscrit dans le projet de territoire. Leur mise en œuvre nécessite de pouvoir disposer des ressources nécessaires. Ainsi, comme le prévoit le pacte financier et fiscal, les modalités de financement ont été discutées afin de garantir le financement du projet de territoire de manière durable.

Il est proposé de maintenir la réduction de l'attribution de compensation des communes sans limitation de durée. L'application de la réduction de manière progressive à la commune de Choisy cessera en 2026. La commune participera ainsi à l'effort au même niveau que les autres communes, au prorata de sa population à compter de 2027.

Les montants des attributions de compensation seront ainsi définis à compter du 1er janvier 2027 :

	Montant AC
La Balme de Sillingy	299 489
Choisy	-6 478
Lovagny	71 936
Mésigny	-3 430
Nonglard	10 042
Sallenôves	12 837
Sillingy	662 957
Total	1 047 353

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- **d'approuver le maintien de la réduction de l'attribution de compensation versée aux communes de manière définitive telle que définie ci-dessus,**

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

- **d'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure.**

DELIBERATION 2025-14

Révision libre de l'attribution de compensation versée par la CCFU à la commune

Madame le Maire, rapporteur

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
- **Vu** la délibération n°2018-08 du conseil communautaire en date du 25 janvier 2018 approuvant le montant des attributions de compensation,
- **Vu** le dernier rapport adopté par la commission locale d'évaluation des transferts de charges adopté le 29 juin 2017,
- **Vu** la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2023 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal de la CCFU,
- **Vu** la délibération n° 2023-03 du 24 janvier 2023 de la commune relative à l'adoption du pacte financier et fiscal de la CCFU,
- **Vu** la délibération n°2023-07 du 19 janvier 2023 du conseil communautaire relative à la révision libre de l'attribution de compensation des communes,
- **Vu** la délibération n° 2023-04 du 24 janvier 2023 de la commune relative à la révision libre de l'attribution de compensation des communes,
- **Vu** la délibération n°2025-36 du 10 avril 2025 du conseil communautaire relative au maintien de la réduction de l'attribution de compensation des communes dans le cadre du pacte financier et fiscal de la CCFU,
- **Vu** la délibération n° 2025-13 du 24 avril 2025 de la commune relative au maintien de la réduction de l'attribution de compensation des communes dans le cadre du pacte financier et fiscal de la CCFU,
- **Vu** la délibération n°2025-37 du 19 janvier 2025 du conseil communautaire relative à la révision libre de l'attribution de compensation des communes,
- **Considérant** les engagements pris dans le cadre du pacte financier et fiscal de la communauté permettant la réalisation du projet de territoire,
- **Considérant** que ce pacte prévoit une réduction des attributions versées aux communes qui pour être appliquée requiert l'application du dispositif de la révision libre,
- **Considérant** que la révision libre est possible dans le cadre des dispositions du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts au titre de la fixation libre des attributions de compensation et de leur révision, sous réserve de délibérations concordantes adoptées à la majorité des deux tiers du conseil communautaire et à la majorité simple des conseils municipaux des communes intéressées, en tenant compte du dernier rapport de la CLETC,
- **Considérant** que ces dispositions ne s'appliqueront qu'aux communes ayant approuvé la révision libre des attributions de compensation,

Pour permettre le développement des projets et services à la population définis dans le cadre du projet de territoire, il est proposé de réviser à compter de 2027 le montant des attributions de compensation versée aux communes de la manière suivante :

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

	Montant AC
La Balme de Sillingy	299 489
Choisy	-6 478
Lovagny	71 936
Mésigny	-3 430
Nonglard	10 042
Sallenôves	12 837
Sillingy	662 957
Total	1 047 353

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- **d'approuver la révision libre des attributions de compensation à compter de 2027 comme ci-dessus détaillée, soit un montant de – 3 430 € pour la commune de Mésigny.**

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'un adjoint administratif en remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles : Madame le Maire fait part de la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de notre agent d'accueil pour une durée de 5 ans. Elle informe de la nécessité de remplacer son absence et du souhait d'un agent de la collectivité d'augmenter son temps de travail.

Projet de recrutement d'emploi d'été pour les services techniques : Madame le Maire fait part de la nécessité de recruter un agent pour compléter les services techniques cet été. Une offre a été lancée via France Travail et Emploi Territorial. Le poste proposé est un temps plein de mi-juin à fin aout 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Sonnerie du clocher : Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part d'un couple domicilié au Chef-lieu se plaignant des nuisances sonores occasionnées par le clocher du village durant la nuit en période estivale. Ils souhaiteraient que les cloches cessent de sonner entre 22h et 7h du 1^{er} juin au 30 septembre. Après un long débat, les élus, à l'unanimité, ne sont pas favorables à un changement de pratique ancrée depuis de nombreuses décennies.

Fête des mères et des pères : elle aura lieu vendredi 23 mai à 19h à l'ancienne école.

Séance levée à 20h.

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY (HAUTE-SAVOIE) – PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025

N°	Feuillet de clôture – Délibérations / objet
2025-12	Aménagement micro-crèche : attribution du marché
2025-13	Pacte financier et fiscal – Maintien de la réduction de l’attribution de compensation des communes
2025-14	Révision libre de l’attribution de compensation versée par la CCFU à la commune

S. LE ROUX Maire		C. FALLOT	Présente
R. NEYROUD 1 ^{er} Adjoint	Présent	C. HOAREAU Secrétaire de séance	
J.P. RICLOT 2 ^{ème} Adjoint	Présent	S. KAPICA	Absent
B. ACCAMBRAY 3 ^{ème} Adjointe	Présente	B. PERROLLAZ	Présente
S. DUPONT-BOIS 4 ^{ème} Adjoint	Présent	M. PERROLLAZ	Présent
C. DELOZANNE	Présent	V. POMMIER	Présente
H. DEMANNE	Présent		